N. XXIV.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU SAMEDI 25. MARS 1758.

De Londres, le 24. Fevrier.

La Cour a reçû quelques depêches de *Stade* sur les arrangemens, qui se font dans l' Electorat de *Hannovre*, pour l'éxécution d'un projet, que le Prince *Ferdinand* de *Brunswick* medite contre les *François*; & le 20. il arriva un Courier de *Stade*, qui a apporté des depêches importantes à la Cour, & entre autres la nouvelle, qu'un Corps de Troupes *Prussiennes* avoit joint l'Armée *Hannovrienne*. Il paroit à présent decidé, qu' il ne passera point de Troupes *Britanniques* en *Allemagne* cette année, vû que la Cour est, dit-on, assûrée d'un Corps de 30000. hommes de Troupes *Danoises*, qu' Elle prend à sa solde, moyennant un Subside annuel; mais l'on assûre toûjours, que la Cour enverra bientôt une Escadre de Vaisseaux de guerre dans la Mer *Baltique*, pour y croiser la campagne prochaine.

Le 22. les Communes fûrent occupées à examiner une proposition, qui fût faite à la Chambre d'y porter un Bill pour abreger le terme & la durée des Parlements, en faisant des elections générales tous les ans où tous les trois ans, au lieu de tous les 7. ans. Mais cette importante matiere, qui a été demandée depuis bien des années à cor & à cris par le Parti Anti-Ministerial, aiant été vivement debattuë assez longtems, fût rejettée à la pluralité de 190. voix contre 74.

Les Vaisseaux de Guerre & ceux de la Compagnie des *Indes*, que l'on destine pour l'*Asie*, ont à bord un bon renfort de Troupes, quelques Ingénieurs fort-experts, des Canonniers, &c.

pour y mettre nos Etabliſſemens en bon état de défenſe. Le nouveau *Nabob* de *Bengale* n'a voulu être couronné que de la main du Colonel *Clive*, ne voulant, diſoit-il, être conſidéré, que comme le Repréſentant & l'Allié du Roi de la *Grande-Bretagne*. Le *Grand-Mogol*, a d'ailleurs, ſuivant quelques Lettres, promis aux *Anglois* tous les Privilêges, qu'ils pourroient déſirer: Les aſſurant de plus, que, ſi les *François* entreprennoient de les troubler, il leur enverroit des Forces ſuffiſantes pour ſe maintenir.

L'Amiral *Boſcaven* leva l'ancre le 15. & fit voile juſqu'à *Ste. Hélene* avec une partie de ſa Flotte: ſavoir, 5. Vaiſſeaux de Ligne, trois Fregates, & 2. Brûlots. Les autres Navires, dont cette Flotte ſera compoſée, ſe trouvent à *Plimouth*, où ils joindront l'Amiral, dès qu'il donnera le ſignal de ſon arrivée devant ce port.

On travaille à *Portsmouth* à préparer une autre Flotte nombreuſe pour la *Méditeranée:* elle ſera accompagnée de pluſieurs Bâtimens, qui auront à bord des Troupes avec un train d'Artillerie.

On voit une liſte de nos forces navales, ſuivant laquelle elles montent à 156. Vaiſſeaux de ligne, à 118. Fregares depuis 12. juſqu'à 4 Canons, & à 46. Galliotes à bombes, Brulots, yachts &c., ce qui forme un total de 320. Navires, outre 26. autres, qui ſont ſur les chantiers, dont 4. de 74. Canons, deux de 70. quatre de 64. ſix de 36. & dix de 28. qui ſont déja très avancés.

On a joint à cette liſte, celle des forces navales de la France, qui conſiſtent ſuivant le calcul qu'on en fait, en 116. Vaiſſeaux, ſavoir en 77. Vaiſſeaux de ligne, & 39. Fregates de 12. juſqu'à 36. Canons. Suivant ce calcul, le nombre de nos Navires excede celui des Navires François de 204. & nous leur ſerons toujours ſuperieurs de beaucoup, quand même les *Eſpagnols* ſe joindroient à eux: ce qu'on ne croit cependant pas, puiſque les forces navales de cette derniere Puiſſance ne ſont que de 52. Vaiſſeaux de ligne, 26. Fregates depuis 16. juſqu'à 36. Canons, 4. Paquebots de 16. 13. Chebeks de 24. quatre Galliotes à bombes de 12. & quatre brulots: en tout 103. navires.

De Paris, le 26. Fevrier.

Le plan des opérations étant achevé tant pour le dedans que pour le dehors du Royaume, on eſt occupé au Département de la guerre, d'en arranger l'éxécution. Les ordres ſont donnés pour que 10. Bataillons & 25. Eſcadrons reviennent de l'Armée de M. le Comte de *Clermont*. Ils ſeront emploiés dans les differents Camps, qu'on va former. C'eſt à *S. Omer*, que les Gardes *Françoiſes* ſe rendront, & les Gardes *Suiſſes* à *Aire*.

On recommence à s'entretenir comme en ſécret, d'une entrepriſe, qui attireroit les regards de toute l'*Europe*, & que l'on dit n'avoir été différée que par la profonde Politique de pluſieurs Miniſtres, qui n'ont point voulu s'embarquer avant d'avoir enchainé les Vents, & gagné la faveur de *Mars* & de *Thémis*. Mais bien des gens, qui ne paſſent pas pour les moins ſenſés, regardent tous ces beaux diſcours, & ce qui en fait l'objet, comme le *Rémore*, que l'on voudroit attacher aux embarquemens *Anglois* pour l'*Amérique*. Une autre choſe, que l'on a moins de peine à croire, & qui pourroit faire le même

effet, c'eſt, que la Cour de *Madrid*, qui juſqu'ici eſt reſtée neûtre, va ſe declarer contre l'*Angleterre*, dont Elle a lieu de ſe plaindre à pluſieurs égards: D'ailleurs *Gibraltar*, cette fameuſe Colonnne d'*Hercule* uſurpée par les *Anglois* ſur les *Espagnols* en 1711. pourroit bien être le motif de cette rupture.

Il a tranſpiré quelque choſe des intrigues, que certaines Puiſſances ont eſſayé de pratiquer à la *Porte*, pour inſpirer au Sultan de l'ombrage contre la *Ruſſie* & la Cour de *Vienne*. Mais il paroit, que l'on n'a pas reuſſi à lui faire prendre le change, & que ce Prince eſt mieux inſtruit qu'on ne le ſuppoſe.

Le Marquis de *Paulmy*, qui avoit le Département de la Guerre, ayant demandé au Roy la démiſſion de cet emploi, Sa Majeſté a bien voulu la lui accorder, & Elle a mis à la tête du Miniſtere de la guerre le Maréchal Duc de *Belleisle:* les talents ſuperieurs de M. le Marechal ſont trop connus pour qu'on ne conçoive point les plus juſtes eſperances du choix que Sa Majeſté a fait de ce Miniſtre.

De Hambourg le 2. Mars.

Suivant les nouvelles venuëes de la part des *Hanovriens*, les François ont perdu beaucoup de monde à *Hoya* lorsqu'ils ont été obligés de ſe retirer de ce poſte. Ces nouvelles font monter à environ 1500. hommes les priſonniers que l'on a fait à l'attaque du pont qu'ils gardoient, outre quelque Artillerie que l'on a priſe, ainſi que quantité de bagages & de proviſions. Ces nouvelles portent de plus, que l'attaque du pont s'eſt faite par 4. Régiments & quelque Cavalerie aux ordres du Prince Héréditaire de Brunswick: que le feu fut pendant quelque tems fort vif de part & d'autre: mais que deux Régiments ayant paſſé le *Weſer* & mis par ce moyen les *François* entre deux feux, ils avoient été forcés de mettre bas les armes, après avoir eû quelque monde tué.

Les *Hannovriens* doivent n'avoir eû en morts & bleſsés, qu'environ cent hommes.

Cependant le Comte de Chabo, qui étoit dans le Château avec 2. Bataillons, obtint de pouvoir en ſortir, parceque le Prince de *Brunſwick* ne jugea point à propos d'employer plus de tems à cette expedition, & parceque n'ayant point de groſſe Artillerie il ne put le forcer.

D'autres lettres venuës de la même part, varient dans les circonſtances de cette expédition: elles bornent à 600. hommes les priſonniers qui ont été faits ſur les *François*; mais elles ajoutent, que le Régiment des *Gardes Lorraines* a été entierement defait, & que ceux de *Clermont* & de S. *Germain* ont extrêmement ſouffert; ſi ces derniers avis étoient fondés, il faudroit qu'il y eut eû bien au delà de 1500. hommes qui gardoient le pont de *Hoya*. Au reſte comme tous les avis que l'on reçoit ſont pleins de contradictions, on ne peut en démeler la verité

De Francfort le 7. Mars.

On mande de Lippſtadt en datte du premier de ce mois, que le gros bagage de l'Armée *Françoiſe* marchoit par *Minden*, *Rinteln*, & *Hamelen*, & que M. le Comte de *Clermont* devoit prendre ſon Quartier-Général dans ce dernier endroit & y raſſembler toute ſon Armée. On ajoute, qu'il pourroit ſe faire, que toute l'Armée repaſsât le *Weſer* pour attendre avec d'autant plus de ſûreté les renforts & les reçruës qui lui viennent, & dont le retardement a vraiſemblablement occaſionné les mouvements que les Trou-

pes de *France* ont faits, car il est certain qu'on ne peut les attribuer à l' Armée de Hannovre: puisque les François ont fait même avant qu'ils évacuassent *Bremen*, des dispositions, qui indiquoient qu'ils avoient dessein de faire dans leurs manœuvres des changements considerables; telles sont par exemple, le transport de leur bagage des Pays de *Brunswick* & de *Wolfenbuttel*, & le parti qu'ils ont pris avant l'évacuation de *Bremen* de mettre hors d'état les fusils qui étoient dans l'arsenal de *Hannovre*, & d'emmener de cette Ville leur grosse Artillerie & leurs munitions; on ne peut au reste tarder d'être instruit au juste, de l'objet qu' ils se proposent.

On assure, que les *Prussiens* ont levé le blocus de *Stralsund*.

De Varsovie le 25 Mars.

Avant-hier, jour de la Ste. Cêne, le Roy lava les pieds de 12. pauvres viellards, dont l'âge aggrégé montoit au delà de 1000. ans. S. M. ensuite les fit servir dans les appartemens Royaux: les Officiers de la Couronne y firent leurs fonctions: ce qui édifioit d'autant plus un chacun, en ce que notre Auguste Monarque comme un vrai modéle de Pieté, y assistoit en personne.

Les Députés de la part de la Noblesse de Samogitie ont été admis, ces jours-ci, à l'Audience de S. M.; Ils ont porté des plaintes sur quelques licences prises par les Troupes Russiénnes, en passant sur leur Territoire ainsi que sur celui de quelques Palatinats voisins. Le Roi leur fit donner, par le Comte Małachowski Grand Chancelier de la Couronne, les plus fortes assurances d'un prompt dédommagement, en déclarant, qu'ayant prévû que la marche des dittes Troupes par quelques Territoires de la République, ne pourroit s'effectuer sans qu'il se passât des irrégularités, contre l'intention de la Cour de Petersbourg & des Commandans de ces mêmes Troupes, S. M. avoit représenté à la ditte Cour, qu'elle se flatoit qu'on auroit pour cette République tous les égards dûs à une *Nation Libre & Neûtre*, & qu'en cette considération l'on voudroit bien faire réparer tous les excés qui pourroient y être faits: surquoi la Cour de Petersbourg répondit à la justice des réprésentations de S. M. avec la plus vive ardeur, assurant que tout seroit bonifié, & à cet effet, l'on nomma des Commissaires, lesquels, conjointement avec ceux de la République, veilleroient avec soin à ce qu'il ne se fasse aucun tort dans ses Territoires, évaluant les pertes ou dommages reçûs, pour qu'ils soient réparés par un payement exact & équivalent.

Les lettres de Dantzig annoncent, que les Troupes Russiénnes, qui ont dejà passé la Vistule, y sejourneroient, jusqu'à ce que les autres Corps qui sont encor en arriére, les ayent joints. Elles occupent, en attendant, tout le Pays depuis Elbing jusqu' à Thorn.

L' Envoyé de la Porte Ottomanne aura sa premiere Audience d'abord après les fêtes. Ce Ministre occupe dans la Ville-neuve le Palais meublé du Comte Sapieha, & reçoit, selon les usages reçûs par les deux Cours, tout ce qui est nécéssaire tant pour sa personne que pour sa suite.

Voici le troisiéme Ordinaire, que les Gazettes d' Hollande & autres ne nous sont point parvenuës.

N. XXIV.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE,
DU 25. MARS 1758.

De Vienne le 15. Mars.

On a appris, que l'échange des Prisonniers a commencé à se faire dans les lieux, qui ont été marqués à cet effet.

Suivant de très bons avis de *Coppenhague*, tous les bruits qui ont couru & qui ont été annoncés dans quelques Nouvelles étrangeres au sujet des nouveaux engagemens du *Dannemarck*, sont absolument dénués de fondement: cette Couronne persiste dans la ferme résolution de garder exactement la neûtralité qu'elle a embrassée.

D'Utrecht le 26. Février. Après avoir rapporté dans les Nouvelles précédentes le précis du Mémoire du Baron de Ponickau, contenant les dépositions sur l'enlevement des papiers du Cabinet du Roi de *Pologne*, on ne peut se dispenser de terminer cet extrait par le choix de quelques endroits remarquables, puisque ce Mémoire va occuper incessament les delibérations de la Diète.

„ Si le Ministre de *Brandebourg* prête à tort à S. M. le Roi de *Pologne*, le „ dessein d'avoir voulu augmenter son Armée jusqu'à 30. mille hommes, pour justi- „ fier les recruës forcées des *Prussiens* en *Saxe*, il avance sans fondement que les „ Troupes de cet Electorat sont passées volontairement au service de *Prusse*, pour „ en inférer l'obligation où le Païs étoit selon lui de réparer la perte des Corps qui „ en sont désertez, par autant de nouvelles recruës, & par une somme de 71. mille „ 825. écus, qu'il a mauvaise grace de traiter de bagatelle. „ C'est cette seconde proposition & sa conséquence, que Mr. de Ponickau attaque dans la suite du Mémoire.

„ En effet, dit-il, ce n'est pas le Païs, mais ce sont les mêmes Régimens qui „ ont capitulé sous le *Lilienstein*. Il n'y a donc aucune ombre de droit à vouloir en „ rendre le païs responsable, puisque les *Prussiens* ont confisqué tous les Biens qui se „ sont trouvés appartenir aux Troupes évadées: Mais il est manifestement faux, que „ l'Armée *Saxonne*, prisonnière de guerre, soit entrée volontairement au service de „ *Prusse*, & c'est là une des fictions les plus hardies qu'on ait jamais ôsé mettre sous „ les yeux du Public & qui répugne à la propre conviction, en niant des faits „ dont il y a tant de milliers de témoins oculaires. Le Mémoire *Prussien* se con- „ tredit lui-même sur ce point. D'abord ce n'étoient que la plûpart des Régimens „ *Saxons* qui s'étoient engagez volontairement au service de *Prusse*, & il doit ce- „ pendant passer pour faux, qu'on les y ait forcez. Pour s'en former une idée juste, „ on n'a qu'à lire la Capitulation même, & les réponses du Roi de *Prusse* à ses „ articles.

„ L'Armée *Saxonne* y déclare, qu'elle se rend prisonniere de guerre; mais „ qu'elle ne peut renoncer à son serment envèrs son Souvérain. Le Roi de *Prusse* y „ répond: *Que si le Roi de* Pologne *veut lui donner son Armée, elle n'a pas besoin „ d'être prisonniere de guerre.* Or, c'est précisément ce que S. M. *Pol.* avoit refusé „ de faire. De l'aveu même de S. M. *Pruss.* l'Armée *Saxonne* ne pouvoit être con- „ fidérée que comme prisonniere de guerre. Cet aveu est répété dans l'Art: II. de „ la Convention de Neûtralité pour la forteresse de *Königstein*. Néanmoins par l' „ Art: 8. de la Capitulation de *Lilienstein*, l'Armée *Saxonne* aïant demandé en con-

„ ſéquence, qu'on ne forçat aucuns Bas-Officiers ni ſoldats à prendre ſervice malgré „ eux, il fut répondu ſimplement: *Que c'étoit, de-quoi perſonne ne devoit s'embaraſ-„ ſer, & qu'il ſuffiſoit qu'on ne contraindroit aucun Général à ſervir.* N'étoit-ce pas „ dire que les Bas-Officiers & ſoldats y ſeroient forcez, malgré la condition poſée „ pour baſe du 1. Art? Comment nier l'exécution d'un deſſein annoncé d'avance, „ maintenant que tant de milliers de perſonnes peuvent atteſter les moyens extraor-„ dinaires qu'on a employez pour forcer ces Troupes au parjure? Les droits de la „ guerre n'autoriſent point de telles violences. „

„ S'il y a eû 2. ou 3. Régimens *Saxons* qui aient prêté ferment ſans con-„ trainte aux *Pruſſiens*, ils y ont été ſéduits par les fauſſes aſsûrances qu'on leur „ avoit données, que leurs Officiers étoient déja entrez au ſervice de *Pruſſe*; mais „ ils ont fait éclater leur mécontentement dès-qu'ils ont reconnu l'artifice. Les 2. „ tiers de ces Troupes ſe ſont échapées dans leur prémière marche, & elles n'ont „ pas cherché à s'engager dans un autre ſervice. Le Roi de *Pruſſe* n'aïant eû aucun „ droit de les prendre au ſien, le nom de déſerteurs ne leur convient point. Ils ceſ-„ ſoient même d'être priſonniers de guerre, dès lors qu'on ne les traitoit pas com-„ me tels, ſuivant la Capitulation. Leurs efforts pour ſe remettre en liberté n'au-„ tôriſoient point le Roi de *Pruſſe* à exiger du Païs les recruës néceſſaires pour rem-„ placer ces mêmes Régimens, qui ne lui appartenoient pas.

„ Le reproché qu'on fait dans le Mémoire *Pruſſien* aux Généraux & Officiers „ *Saxons*, d'avoir manqué à leur parole, tombe de ſoi-même par l'infraction de la „ Capitulation. Mr. de Ponickau fait voir, que ſans rien fournir pour leur ſubſi-ſtance, on les a encore rèléguez dans 4. Villes où ils ne pouvoient trouver que plus difficilement les moyens de ſubſiſter. Paſſant enſuite aux Contributions de fourage & d'argent èxigées de la *Saxe*, Mr. Ponickau refute en détail les raiſons qui ſe trouvent alléguées dans le Mémoire *Pruſſien*, pour juſtifier ces vexations, ou pour les faire paroître moins exorbitantes.

„ C'eſt bien à tort, dit-il, qu'on prétend impûter à faute aux Etats, ſi les „ ſujets ont été foulez par rapport aux Voitures, à cauſe que la répartition leur en „ avoit été laiſſée. En effet, quand les *Pruſſiens* ont ſouvent exigé d'un Cercle ou „ d'un Baillage, un plus grand nombre de chevaux & de chariots qu'il ne s'y en trou-„ voit, ou que l'on demandoit qu'ils fuſſent fournis en moins de tems qu'il n'étoit „ poſſible de le faire, de-quoi ſervoit alors la répartition des Etats? Mr. de Ponickau en rapporte plusieurs exemples d'ancienne datte, & la promeſſe de payer la grande livraiſon de fourage faite en 1756, montant à la valeur de 500 mille ecus, ſuivant le calcul des *Pruſſiens*, eſt, dit-il, une triſte conſolation pour les pauvres payſans rui-nez, tant qu'on ne l'effectuë pas: Mais pour ſoûtenir, comme fait le Miniſtre de *Brandebourg*, qu'outre cette prémiere livraiſon, on n'auroit rien exigé de plus, il faut, ajoûte-t'il, que ce Miniſtre ignore abſolument tout ce qui s'eſt paſſé en *Saxe* depuis le mois de Juillet de l'année dernière. Mr. de Ponickau prouve le contraire par 8. Ordonances *Pruſſiennes* jointes à ſon Mémoire. L'addition donne, 140 mil-le 637. & un cinquieme de quintaux de foin; 771. mille 632 bottes de paille; 160 mille 64. Boiſſeaux d'avoine; 28 mille 524 Boiſſeaux de froment; 25 mille 566 Boiſ-ſeaux d'orge; ſans compter une quantité conſidérable de pain, de farine, & d'autres choſes. Qu'on juge de ce qui peut être reſté au Laboureur, pour enſémencer ſes Ter-res, & pour ſa propre ſubſiſtance, après des livraiſons ſi énormes! Les différentes marches des Troupes, les Exécutions militaires ſi multipliées, ont causé d'autres fraix immenſes. Dans quelques endroits, on a enlevé de force le bétail, toléré les plus ru-des exactions des Officiers & des ſoldats, & pillé juſques ſous les yeux de S. M. *Pr.*